

DECISION N° 2018-49

La directrice générale,

Vu la décision n° 2008-145 du 25 avril 2008 modifiée fixant l'organisation de l'Agence ;

Vu la décision n° 2017-281 du 6 septembre 2017 donnant délégation de signature à Monsieur CHAUVEL, directeur territorial et maritime des Bocages Normands;

D é c i d e

Article 1

Dans le paragraphe I de l'article 1 de la décision susvisée, il est ajouté après un interligne les mots suivants : « Les ordres de mission des membres du conseil scientifique de la SELUNE ».

Article 2

La décision susvisée modifiée par la présente décision sera publiée sur intranet et internet.

Nanterre, le

09 FEV. 2018

La Direction Générale



Patricia BLANC